22.—Résumé des affaires des	compagnies canadienn	es d'assurance-vie au Canada et
		es affaires des compagnies cana-
diennes à l'étranger, 1937-	—fin.	

Item.	Nouvelles polices (net).	En vigueur au 31 déc. (net).	Primes nouvelles encaissées.	Réclamations nouvelles payées.
Toute assurance-vie au Canada et affaires canadiennes à l'étranger.	8	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)— Fédérales Provinciales Sociétés fraternelles canadiennes	729,826,111 11,703,061		242,416,673 1,691,461	
Fédérales. Provinciales. Compagnies britanniques (vie).	17,823,988 7,869,806 18,609,592	70,219,268		1,541,735
Compagnies étrangères (vie)	234,551,625	2,099,130,736		20,971,421
Grands totaux	1,026,327,276	9,981,828,947	323,722,583	112,555,558

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois de cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudière à vapeur. C'était les seuls genres d'assurances diverses vendues alors. Le rapport de l'année 1937 montre que l'assurance diverse au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 21 autres classes d'assurance couvertes par les compagnies fédérales. Au lieu des dix compagnies de 1880, il y en a 246 en 1937, dont 53 canadiennes, 65 britanniques et 128 étrangères; en outre, 189 de ces 246 sociétés se sont occupées d'assurance-feu. De plus 17 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident et de maladie en outre de l'assurance-vie et 2 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident seulement.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travelers' Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. En 1927 les compagnies d'assurance-vie furent autorisées à inclure dans les polices d'assurance-vie une assurance additionnelle payable seulement dans le cas de mort par accident, d'un montant ne dépassant pas le montant payable dans le cas de mort par d'autres causes, appelée communément "assurance de double indemnité". Une large proportion des polices d'assurance-vie émises ces dernières années comprennent cet avantage. En 1937, 78 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance-automobile.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes des assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1937 elles se chiffrent à \$16,810,675, augmentation de 24·4 p.c. sur 1936 et diminution de 7·9 p.c. sur 1930. Pendant ces 27 années le nombre de compagnies a monté de 7 à 155.

Assurance-bris de glaces.—La première compagnie à aborder ce genre d'affaires au Canada a été la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., compagnie américaine, qui s'est retirée du Canada en 1882. Les 77 compagnies opérant au Canada en 1937 reçoivent en primes une somme de \$549,105 et payent des réclamations au montant de \$238,544 contre \$465,436 et \$237,257 en 1936.